

Comment financer ma formation ?

Vous avez repéré la formation qui correspond à votre projet professionnel et vous vous demandez qui et comment la financer ? On vous explique.



Dans votre projet de retour à l'emploi, vous avez identifié un besoin de développer vos compétences par une formation, mais vous vous demandez qui et comment la financer ?

On vous explique les différents financements et quels sont les financeurs selon le choix de votre formation et de votre situation.

LES FINANCEMENTS DE FORMATION EN UN COUP D'ŒIL :

Quels sont les frais pris en charge ? Les financements de formation prennent en charge les frais pédagogiques, c'est-à-dire le coût de la formation.

Qui peut bénéficier de ces aides financières à la formation ? Tous les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

Qui peut financer une formation ? Les organismes financeurs de formation peuvent être le Conseil Régional, le Conseil départemental, l'Agefiph, les Opérateurs de Compétences (OPCO), France Travail et votre Compte Personnel de Formation (CPF) ou vous-même.

Quelles sont les types de financements possibles ? Les financements possibles vont dépendre de votre projet de formation et des besoins de recrutement des entreprises.

Prenez connaissance ci-dessous des possibilités de financement de votre future formation.

QUELS SONT LES FRAIS PRIS EN CHARGE LORS D'UN FINANCEMENT D'UNE FORMATION ?

Une formation comporte systématiquement des frais pédagogiques. Ces frais sont liés aux actions d'accompagnement, d'évaluation et de formation facturées par l'organisme de formation.

Bon à savoir : Les frais non pédagogiques sont les dépenses annexes de la formation comme par exemple les repas, les transports, l'hébergement ou les frais liés à la garde d'enfant. France Travail propose des aides pour la prise en charge de ces frais, consultez l'article concernant [l'aide à la mobilité durant la formation](#) ou l'article sur [l'aide à la garde d'enfants](#) pour plus d'informations.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DES AIDES À LA FORMATION ?

Tous les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail peuvent bénéficier d'une aide financière pour sa formation, selon le type de formation visée et sa situation.

QUI PEUT FINANCER UNE FORMATION ?

Vous pouvez utiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF) pour financer votre formation ! Rendez-vous sur [Mon Compte Formation](#) pour visualiser vos droits à la formation et faire une demande de financement.

Autrement, vous pouvez vous renseigner auprès:

- de votre Conseil Régional - des collectivités territoriales
- des [opérateurs de compétences](#) (OPCO)
- de [l'Agefiph](#) (pour les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés)
- de [France Travail](#)

Bon à savoir : Il est parfois possible d'obtenir plusieurs financements de la part de plusieurs financeurs pour une même formation.

ASTUCE : Visualisez les financeurs possibles de votre formation directement depuis [francetravail.fr/Trouver ma formation](https://francetravail.fr/Trouver_ma_formation) ou l'application Ma Formation.

QUELS SONT LES TYPES DE FINANCEMENT DE FORMATION POSSIBLES ?

Chaque organisme financeur peut vous proposer des dispositifs d'aides pour financer votre formation. Votre situation et votre projet déterminent l'organisme à contacter.

Il existe 3 types de financement de formation :

1. LES FINANCEMENTS COLLECTIFS POUR VOUS PROPOSER DES FORMATIONS GRATUITES

Chaque financeur de formation peut dans le cadre de marché public, acheter des places en formation. Ces formations gratuites pour le demandeur d'emploi visent à vous permettre de développer des compétences qui répondent à des besoins de recrutement des entreprises ou des branches professionnelles sur un territoire.

Par exemple :

- Le Programme Régional de Formation (PRF) proposé par le Conseil Régional,
- [L'Action de Formation Conventionnée](#) proposé par France Travail,
- La [Préparation Opérationnelle à un Emploi Collective](#) proposé par les Opérateurs de Compétences (OPCO).

2. LES FINANCEMENTS INDIVIDUELS SUR PRÉSENTATION D'UN DEVIS

Ces financements répondent à un besoin individuel de formation et visent un retour à l'emploi rapide et durable. Vous demandez alors un devis à l'organisme de formation pour une demande de prise en charge des frais pédagogiques.

Par exemple :

- Vous pouvez financer votre [formation avec votre CPF](#) ! Depuis le site ou l'application [Mon Compte Formation](#), demandez un devis à l'organisme de formation, et financez votre formation avec vos droits CPF.

Et si votre solde est insuffisant, vous pouvez demander une prise en charge par France Travail.

- Vous pouvez vous renseigner auprès de votre Conseil Régional, votre Conseil départemental pour connaître les conditions de financements de votre formation.
- Vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller France Travail pour faire une demande d'Aide Individuelle de Formation.

3. LES FINANCEMENTS POUR DES FORMATIONS PRÉALABLES AU RECRUTEMENT

Ces financements vous permettent de bénéficier d'une formation pour acquérir les compétences requises pour un poste pour lequel vous avez un contrat d'embauche. Un accord est ainsi conclu entre l'employeur, vous et France Travail.

Par exemple, suivant le type et la durée de votre contrat d'embauche, vous pouvez financer votre formation avec :

- L'Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR), pour un contrat de 6 à moins de 12 mois.
- La Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI), pour un contrat de 12 mois minimum.

EN RÉSUMÉ

Renseignez-vous auprès de votre conseiller France Travail ou d'un conseiller en évolution professionnelle (CEP)

Les types de financements	Les financeurs	Dispositifs	Quelles démarches
Collectifs : Gratuite pour les demandeurs d'emploi, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises ou d'une branche professionnelle sur un territoire.	Le Conseil Régional France Travail OPCO	Plan Régional de Formation (PRF) Action de Formation Conventionnée (AFC) Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC)	Consulter ces formations disponibles sur le site francetravail.fr/trouver ma formation ou l'application mobile « Ma Formation ». Une formation vous intéresse, contactez depuis le site ou l'application, l'organisme de formation pour un rendez-vous d'information !

Les types de financements	Les financeurs	Dispositifs	Quelles démarches
<p>Individuels : Sur devis pour faire une demande de prise en charge financière, pour répondre à votre besoin individuel de formation en vue d'un retour à l'emploi rapide.</p>	<p>Vos droits CPF</p> <p>Le Conseil Régional</p> <p>Agefiph</p> <p>France Travail</p>	<p>Compte Personnel de Formation</p> <p>aides individuelles</p> <p>Pour les demandeurs d'emploi reconnus Travailleurs handicapés</p> <p>Aide Individuelle à la Formation (AIF)</p>	<p>Consultez les formations et faites votre demande sur <u>Mon Compte Formation</u>.</p> <p>Rapprochez-vous de votre conseil régional pour connaître les formations éligibles au financement.</p> <p>Rapprochez-vous de l'<u>Agefiph</u> pour connaître les formations éligibles au financement.</p> <p>Parlez-en avec votre conseiller France Travail pour valider votre projet de retour à l'emploi avant de demander un devis à l'organisme de formation.</p>
<p>Préalables au recrutement, pour acquérir des compétences nécessaires et requises pour un poste en vue d'un recrutement.</p>	<p>France Travail</p> <p>France Travail avec OPCO.</p>	<p>AFPR</p> <p>POEI</p>	<p>Par l'entreprise qui recrute ou par une offre d'emploi. Renseignez-vous auprès de votre conseiller France Travail.</p>

En conclusion, vous avez une idée plus précise des possibilités de financement de votre formation, n'attendez plus pour trouver le financement qui correspond à votre projet. Votre conseiller France Travail vous accompagne dans la construction de votre projet de formation.

Rechercher une formation

Formation recherchée

Sélectionnez un lieu

Rechercher



A consulter

- > [Les formations sur francetravail.fr/Trouver ma formation ou sur l'application mobile Ma Formation](#)
- > [Connectez-vous à Mon Compte Formation pour connaître vos droits CPF acquis et financer votre formation](#)
- > [Informez-vous sur les rémunérations et aides possibles durant votre formation](#)

DÉMARCHES À ACCOMPLIR

- Avant d'entamer votre démarche de financement, contactez votre conseiller France Travail pour valider avec lui votre projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).
- Dans le cadre du Conseil en évolution professionnelle (CEP), il vous aidera à identifier et à mobiliser les financements disponibles pour réaliser votre projet.
- Il vérifiera à vos côtés votre situation par rapport à votre rémunération durant le stage, les possibilités de prise en charge ainsi que les conditions administratives liées à la formation.



IMPORTANT

Ne versez jamais d'arrhes ni de droits d'inscription à un organisme de formation sans vous être assuré des possibilités de prise en charge financière de vos frais et de la rémunération que vous percevrez.